

Intégrer le droit à l'assainissement à l'approche des droits humains au Burkina Faso

Pour améliorer l'accès des femmes à
l'assainissement en milieu rural

Par : Celeste Flores

Rédigé par Celeste Flores pour IRC. L'auteure remercie toute l'équipe IRC Burkina Faso pour son soutien, ainsi que toutes les personnes ayant participé aux entretiens et contribué à cette étude. Elle tient particulièrement à remercier Amélie Dubé pour son appui tout au long des recherches et Marielle Snel pour ses précieux commentaires. La relecture de ce document a été assurée par Amélie Dubé et la mise en page réalisée par Ghislaine Heylen. Si vous avez des questions ou souhaitez en savoir plus, veuillez contacter IRC à l'adresse www.ircwash.org/contact-us ou vous adresser directement à l'auteure à f.celeste@gmail.com.

Photos : Celeste Flores

Aujourd'hui, les zones rurales du Burkina Faso connaissent toujours un immense retard en matière d'accès à l'assainissement. L'absence de latrines familiales oblige la plus grande partie de la population rurale à déféquer à l'air libre de façon quotidienne. Cette étude qualitative, qui s'inscrit dans l'objectif global de la mise en place de services d'assainissement universels et pérennes, examine comment l'assainissement peut être intégré à l'approche des droits humains au Burkina Faso, et quelles sont les implications pour le groupe socialement et géographiquement le plus marginalisé du Burkina Faso : les femmes habitant en zones rurales.

Copyright © IRC, 2015.

Contenu placé sous licence Creative Commons

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions

Voir les termes de la licence à l'adresse :

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sg/3.0/nl/deed.en>

Sommaire

Aujourd'hui, les zones rurales du Burkina Faso connaissent toujours un immense retard en matière d'accès à l'assainissement. L'absence de latrines familiales oblige la plus grande partie de la population rurale à déféquer à l'air libre de façon quotidienne. Cette étude qualitative, qui s'inscrit dans l'objectif global de la mise en place de services d'assainissement universels et pérennes, examine comment l'assainissement peut être intégré à l'approche des droits humains au Burkina Faso, et quelles sont les implications pour le groupe socialement et géographiquement le plus marginalisé du Burkina Faso : les femmes habitant en zones rurales.

L'étude met en évidence les retombées négatives du manque de services d'assainissement sur la vie quotidienne des femmes, et fournit des exemples clairs montrant que les droits des femmes à la santé, à l'éducation, à la sécurité et à la dignité sont violés à cause de l'absence de latrines. Le fait que, dans le contexte rural, les femmes sont habituellement exclues de la prise de décision est identifié comme une des principales raisons qui perpétuent le faible taux de couverture en assainissement des zones rurales. Une analyse d'études antérieures révèle que l'absence de latrines dans les zones rurales du pays a été systématiquement attribuée à tort à la pauvreté et à l'ignorance. Or, les résultats de la présente étude indiquent que les femmes sont demandeuses de latrines, qu'elles n'ignorent pas les dangers de la défécation à l'air libre, et que le manque de ressources financières ne suffit pas à expliquer le manque de latrines.

Plusieurs entrevues avec des professionnels du secteur de l'eau et de l'assainissement ont mis en lumière les difficultés des femmes à se faire entendre et à exprimer leurs inquiétudes par rapport à l'assainissement, surtout face aux hommes, et que la demande en assainissement parmi les femmes semble être en contradiction avec leur incapacité à influencer la décision en faveur de l'installation de latrines familiales. D'autres études ont même montré que dans les communautés rurales, les femmes sont en général considérées comme inaptes à prendre ou à influencer des décisions, tant au niveau du ménage qu'au niveau sociétal. Il en résulte que les femmes des zones rurales du Burkina Faso sont exclues de la prise de décision, ce qui laisse supposer que le manque généralisé de latrines est intrinsèquement lié à la prise de décision par des hommes.

Les cibles pour l'après 2015 sont en cours d'élaboration, et pour corriger les lacunes des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des politiques nationales existantes en matière d'eau et d'assainissement, les nouvelles politiques devront être axées sur la pérennité des interventions et devront prioriser l'inclusion des groupes marginalisés. L'intégration du droit à l'assainissement à l'approche des droits humains au Burkina Faso pourrait fournir l'impulsion nécessaire à une prise d'engagement claire et ciblée en faveur de meilleurs services d'assainissement en général, et plus particulièrement, elle pourrait jouer un rôle crucial dans la priorisation de l'amélioration drastique de l'accès des femmes aux services d'assainissement et à la prise de décision en milieu rural. Cette étude a pour objectif de démontrer que la pleine participation des femmes aux décisions concernant l'assainissement permettra de parvenir à une situation plus équitable pour les femmes tout en contribuant à garantir des services pérennes pour tous.

Table des matières

SOMMAIRE.....	3
ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION.....	7
OBJECTIF ET PORTEE DE L'ETUDE	8
L'ASSAINISSEMENT, UN DROIT FONDAMENTAL	9
LES DROITS HUMAINS ET LES FEMMES AU BURKINA FASO	10
L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT AU BURKINA FASO	12
LES PRINCIPAUX DEFIS DE L'ACCES DES FEMMES A L'ASSAINISSEMENT EN ZONES RURALES	14
L'INTEGRATION DU DROIT A L'ASSAINISSEMENT AUX POLITIQUES DU BURKINA FASO : PROCHAINES ETAPES	18
AMELIORER L'ACCES DES FEMMES A L'ASSAINISSEMENT EN ZONES RURALES GRACE A DES POLITIQUES INTEGREES.....	19
CONCLUSION.....	22
BIBLIOGRAPHIE	24
ANNEXE 1 ENTREVUES.....	29
ANNEXE 2 TEMOIGNAGES	30
ANNEXE 3 MATERIEL VISUEL.....	31
ANNEXE 4 ÉVENEMENTS.....	32



Photo: Celeste Flores

Abréviations

AFJBF	Association des Femmes Juristes du Burkina Faso
AIA	Année internationale de l'assainissement
AMCOW	African Ministers' Council on Water (Conseil des Ministres africains de l'eau)
ATPC	Assainissement total piloté par la communauté
BM	Banque mondiale
Danida	Agence danoise pour le développement international
DGAEUE	Direction générale de l'Assainissement des Eaux usées et Excrétas
EPU	Examen Périodique Universel
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme
MEAHA	Ministère de L'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
ODD	Objectifs du développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
ONU	Organisation des Nations Unies
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement
PSNA	Politique et Stratégie nationales d'Assainissement
RS	Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement
RWSN	Rural Water Supply Network
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNRIC	Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe occidentale
UNWLD	Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie »

Introduction

Dans la société majoritairement rurale du Burkina Faso, le manque persistant d'accès à des services d'eau et d'assainissement reste un problème national urgent, surtout pour 80 % des Burkinabés vivant en milieu rural (Banque mondiale, 2014). Pour répondre à cette urgence, et pour s'aligner sur le programme des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le gouvernement du Burkina Faso s'est fixé des cibles précises en matière d'eau et d'assainissement pour 2015. Alors même que des fonds et des efforts considérables ont été engagés pour réaliser ces objectifs, à l'approche de l'échéance de 2015, dans l'ensemble, le pays souffre toujours d'une sérieuse défaillance des services, avec un écart immense entre les zones rurales et les zones urbaines.

Le taux de desserte en eau affiche des progrès rapides dans les zones urbaines du Burkina Faso (il s'élève à 86 %) ; la desserte des zones rurales a également fortement augmenté, pour atteindre un taux de 63 % (IRC, 2014). En revanche, le taux de couverture en assainissement reste très bas, notamment en milieu rural où il ne dépasse pas les 6 %. Ces chiffres reflètent une tendance observée au niveau mondial. En effet, partout dans le monde, les efforts consentis pour atteindre les OMD en matière d'eau et d'assainissement étaient surtout axés sur l'eau, et les populations marginalisées telles que celles des zones rurales au Burkina Faso, ont bien souvent été laissées pour compte.

Les Objectifs de développement durable pour l'après 2015 (ODD), qui sont toujours en cours d'élaboration, permettront de corriger certains aspects de l'approche utilisée pour les OMD. Les ODD se distinguent des OMD dans la mesure où ils mettront l'accent sur la durabilité des interventions et s'attacheront à inclure les groupes marginalisés. Il s'agit de groupes et d'individus exclus à cause de facteurs situationnels ou contextuels, tels que les habitants de régions reculées, ainsi que de groupes ou d'individus systématiquement discriminés à cause de facteurs tels que la race, la religion ou le sexe (RWSN, 2013).

Plusieurs groupes ne bénéficient d'aucun service d'eau et d'assainissement. Ces groupes ne participent pas à la prise de décision en raison de leur marginalisation géographique ou sociale, dont les facteurs déterminants peuvent varier selon le pays et le contexte. Mais les femmes constituent un groupe au niveau mondial particulièrement touché par le manque de services d'eau et d'assainissement, et qui est exclu des processus de prise de décision, et ce, particulièrement en zones rurales. Les répercussions en sont souvent dramatiques, les femmes se voyant dénier les droits à la vie, à la santé, à l'alimentation, au logement, à l'éducation, au travail et à un environnement sain (HCDH, 2014).

La nécessité de remédier aux injustices liées à la fourniture de service d'une part, et l'acceptation de plus en plus généralisée de l'importance de l'eau et de l'assainissement pour le respect global des droits humains d'autre part, ont conduit les Nations Unies (ONU) à reconnaître officiellement le droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain universel en 2010. Il en résulte que les droits à l'eau et à l'assainissement et les normes spécifiques y afférentes sont reconnus par le droit international. Cependant, les États doivent obligatoirement insérer ces droits à leur législation nationale afin de les rendre applicables au niveau national (IRC, 2014). De nombreux pays ont déjà pris les mesures nécessaires pour ce faire et au Burkina Faso, des démarches sont en cours pour intégrer le droit à l'eau et à l'assainissement au mandat du ministère des Droits humains (Danida, 2014).

Objectif et portée de l'étude

En regard des niveaux actuels des services d'eau et d'assainissement au Burkina Faso, les efforts entrepris pour intégrer le droit à l'eau et à l'assainissement aux politiques nationales pourraient jouer un rôle décisif dans l'amélioration des taux de couverture et d'accès dans l'ensemble du pays. L'intégration de ce droit fondamental pourrait aussi fournir l'impulsion nécessaire à un engagement clair et ciblé, notamment en faveur de meilleurs services d'assainissement, tout en donnant la priorité aux services en milieu rural. Par ailleurs, pour assurer le respect des principes des droits humains, il faudra obligatoirement aborder les problèmes et les contraintes qui entravent l'accès à l'eau et à l'assainissement des groupes marginalisés du pays.

Au Burkina Faso, où les femmes en zones rurales sont hautement vulnérables à cause de leur marginalisation géographique ou sociétale, l'impact de l'absence de latrines est particulièrement néfaste. Aussi cette étude se propose de montrer en quoi l'absence de latrines en milieu rural au Burkina Faso est préjudiciable aux droits de la femme, et d'identifier les mécanismes sociaux qui contribuent à perpétuer leur exclusion des processus de prise de décision en matière d'assainissement. S'inscrivant dans le cadre de la mobilisation pour la réalisation de services d'assainissement pérennes et universels, cette étude vise à déterminer comment l'intégration de l'eau et de l'assainissement en tant que droit humain à la législation du Burkina Faso facilitera la mise au point de stratégies pour améliorer l'accès à l'assainissement dans l'ensemble du pays – et notamment dans les zones rurales – tout en garantissant un meilleur respect des droits de la femme.

Cette étude qualitative a pour but d'introduire et d'ouvrir le débat sur les droits humains et les questions de genre dans les politiques d'assainissement du Burkina Faso. La conduite de cette étude a été effectuée à titre volontaire, grâce à l'appui financier d'un grand projet mené par la municipalité de La Haye aux Pays-Bas. L'étude se base en partie sur des recherches documentaires et en partie sur des entrevues semi-structurées avec des professionnels des secteurs de l'assainissement, des droits humains et/ou des questions de genre. Ces activités ont été complétées par des témoignages de femmes des zones rurales du Burkina Faso. En raison des ressources financières limitées, des villages de composition ethnique mixte ont été sélectionnés avec soin afin d'obtenir un échantillon représentatif des différentes pratiques d'assainissement du pays. Du matériel visuel a été produit tout au long des entrevues pour illustrer la réalité quotidienne vécue par les femmes burkinabè n'ayant pas accès à des services d'assainissement, et pour étayer les principaux arguments et constats.

Coïncidant avec la mise au point des cibles post-2015, cette étude servira aussi à alimenter la rédaction des cibles et des politiques du Burkina Faso. Pour commencer, l'étude explore le concept de l'assainissement en tant que droit humain et circonscrit les paramètres de ce droit selon les définitions de l'ONU. Afin de poser le contexte dans lequel se déroule l'intégration projetée du droit à l'eau et à l'assainissement par le gouvernement du Burkina Faso, l'étude donne un aperçu des performances du pays en matière de droits humains, ainsi que du niveau d'accès à l'assainissement actuel, accordant une attention particulière à la situation des femmes. Suite à ces constats, l'étude examine les conséquences de l'intégration du droit à l'assainissement à la législation du Burkina Faso, et termine par des recommandations visant à garantir que ce droit à l'assainissement se traduit effectivement par un meilleur accès à l'assainissement des femmes du pays.

L'assainissement, un droit fondamental

En juillet 2010, l'Assemblée générale de l'ONU a explicitement reconnu dans une résolution le droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain dans le cadre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Elle définit ce droit comme le droit à des services d'eau et d'assainissement salubres, fiables, acceptables, suffisants et accessibles. La résolution invite les États et d'autres acteurs internationaux à fournir des ressources en vue d'assurer ce droit à toutes les populations, partout dans le monde (UNRIC, 2014).

Selon l'énoncé du droit humain international à l'eau et à l'assainissement, il revient aux États de créer un environnement propice à la mise en œuvre de ce droit (HCDH, 2010). C'est-à-dire qu'ils doivent mettre au point une stratégie permettant de respecter tous les principes inhérents à ce droit et d'assurer sa conformité aux normes internationales. Les États doivent également veiller à ce que les actions entreprises par tous les acteurs concernés n'entraînent ni violations de droits humains, ni exclusion de personnes vulnérables. Il n'est pas question cependant d'offrir des services d'eau et d'assainissement gratuits, ou de désigner l'État comme le seul acteur responsable de la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement. Dans les pays en développement aux ressources nationales insuffisantes, comme c'est le cas au Burkina Faso, l'État a l'obligation de solliciter une aide internationale afin d'assurer la réalisation progressive du droit à l'eau et à l'assainissement (RWSN, 2013). La mise en œuvre de ce droit implique de donner la priorité aux groupes marginaux et vulnérables, et de prendre en même temps des mesures pour lutter contre la discrimination envers ces groupes. Toute régression de la situation ou l'échec des dispositifs visant à éliminer la discrimination en matière de droit à l'eau et à l'assainissement constituerait une violation des droits de l'homme.

Un rapporteur spécial sur le droit à l'eau et à l'assainissement a été nommé par l'ONU. Son rôle est d'examiner les points essentiels et de formuler des recommandations en matière de droit à l'eau et à l'assainissement. Selon Mme Catarina de Albuquerque, premier rapporteur spécial sur le droit à l'eau et à l'assainissement, la reconnaissance formelle de ce droit est un premier pas important pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement de certaines régions et certains groupes qui en sont encore privés (HCDH, 2010). En effet, la reconnaissance de l'eau et de l'assainissement comme droit humain change la perception qu'on en a : leur accès n'est plus considéré comme le résultat d'un don de charité, mais comme une priorité et comme un droit légitime. Cette nouvelle perception motive et encourage les gens à revendiquer leurs droits, et fournit aussi l'impulsion nécessaire pour s'attaquer aux causes structurelles du manque d'accès de certains groupes ou individus à l'eau et à l'assainissement.

Même si le droit à l'assainissement relève officiellement du droit à l'eau et à l'assainissement au titre du droit international, Mme de Albuquerque souligne que les droits à l'eau et à l'assainissement sont aussi importants l'un que l'autre, et devraient par conséquent être traités comme deux droits humains séparés (Albuquerque, 2012). Elle remarque que dès que l'eau et l'assainissement sont mentionnés simultanément, c'est en général l'eau qui reçoit le plus d'attention, au détriment de l'assainissement. Le fait de traiter l'eau et l'assainissement comme deux droits séparés encouragera les acteurs du secteur à définir des normes spécifiques distinctes pour l'eau et pour l'assainissement et à les mettre en œuvre avec la même application, estime Mme de Albuquerque (HCDH, 2012).

Le droit à l'assainissement signifie que chaque personne a droit à un service salubre, fiable, accessible, hygiénique et sans risque, socialement et culturellement acceptable et respectueux de l'intimité et de la dignité. Pour que l'assainissement soit considéré comme un véritable service, et soit donc en conformité avec ce droit, certains critères doivent être remplis, ne se limitant pas à la simple construction de latrines. Les équipements doivent permettre de séparer les excréta des usagers, et le service doit garantir la collecte, le transport, le traitement, le dépotage et la valorisation des déjections liquides et solides (WASHCost, 2010).

En examinant de plus près ce qui a été accompli par rapport aux OMD, nous pouvons constater que globalement, les pays ont atteint les cibles pour l'eau avec cinq ans d'avance, alors qu'en matière d'assainissement, au rythme actuel, les cibles ne seront atteintes qu'en 2026 (UNWLD, 2014). Selon Mme de Albuquerque, ce retard peut être imputé à la préférence accordée par les politiques du monde entier à l'eau (HCDH, 2012). Pour autant, cette préférence ne doit pas faire sous-estimer l'importance de l'assainissement pour la croissance économique, pour la réduction de la pauvreté et pour la mise en œuvre d'autres droits humains, dont l'égalité des sexes (UNIYS, 2008).

Plusieurs pays ont déjà entrepris des démarches pour inclure les principes du droit à l'eau et à l'assainissement dans leur constitution et leur législation nationales, ce qui leur donnera force de loi au niveau national. Parallèlement, plusieurs programmes de développement ont adopté une approche fondée sur les droits humains pour leurs activités d'eau et d'assainissement, mettant en application les normes internationales pour ce secteur et veillant à corriger les pratiques discriminatoires ou injustes de la fourniture de service (HCDH, 2006). Considérant la crise mondiale de l'eau et l'assainissement actuelle, de nombreux acteurs internationaux appellent aussi à l'inclusion des principes du droit à l'eau et à l'assainissement dans les objectifs et les indicateurs des ODD post-2015 qui sont en cours d'élaboration (IRC, 2014). Il s'agira de continuer sur la lancée des OMD tout en mettant l'accent sur l'aspect pro-pauvres, sur l'équité et sur la durabilité des interventions.

Le Burkina Faso a reconnu le droit à l'eau et à l'assainissement en même temps que plusieurs autres droits fondamentaux en 2010. Or, ce droit n'a pas encore été intégré au mandat du ministère des Droits humains, et ses principes ne sont pas encore reflétés dans les politiques sectorielles, ce qui signifie qu'en pratique, le droit à l'eau et à l'assainissement est encore peu ou pas respecté (Danida, 2014). Cette faiblesse dans la mise en œuvre des droits humains au Burkina Faso ne se limite pas à l'eau et à l'assainissement, comme nous le verrons dans la partie suivante.

Les droits humains et les femmes au Burkina Faso

Le Burkina Faso a signé et ratifié la plupart des conventions internationales et régionales relatives aux droits de l'homme. Or, plusieurs études sur la situation des droits humains au Burkina Faso ont montré que, malgré l'élaboration et la signature de nombreux textes en la matière, le pays semble avoir du mal à traduire les politiques en actions concrètes au niveau national. En conséquence, même si le Burkina Faso peut se féliciter de son rôle exemplaire dans la reconnaissance des droits humains, la traduction de ces droits en pratiques reste problématique.

Dans un aperçu de la situation des droits de l'homme au Burkina Faso, l'Agence danoise pour le développement international -Danida a identifié plusieurs faiblesses, dont des lacunes structurelles telles que le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire et le manque d'efficacité

de la Commission des droits de l'homme (Danida, 2014). Globalement, une protection inadéquate des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels a été observée dans l'ensemble du pays, notamment en ce qui concerne les groupes vulnérables et marginalisés. Par ailleurs, l'Examen Périodique Universel (EPU) effectué par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a formulé toute une série de recommandations à l'intention du Burkina Faso, dont la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement, la suppression des inégalités régionales relatives à l'accès à l'eau et à l'assainissement et le renforcement des droits de la femme dans le pays (Danida, 2014).

Selon ONU Femmes, dans toutes les sociétés, les femmes sont confrontées à la violence et à la discrimination, et elles sont sous-représentées dans les processus de prise de décision politique et économique. L'organisation a également montré dans une étude que le développement non durable a une incidence négative disproportionnée sur les femmes, ce qui vient corroborer l'importance de la participation des femmes à la prise de décision (ONU Femmes, 2014). Cette même étude soutient que les politiques devraient être guidées par les principes des droits humains afin d'encourager l'égalité des sexes, ce qui présenterait en outre l'avantage d'améliorer la durabilité globale des interventions de développement. Aussi la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes incite-t-elle les États à prendre des mesures ciblées en vue de bannir la discrimination envers les femmes, leur permettant ainsi de participer à la planification et à la mise en œuvre des projets de développement et à d'autres décisions pouvant avoir un effet positif sur leur qualité de vie (ONU, 1979).

Malgré la reconnaissance officielle de l'importance des droits de la femme, au Burkina Faso, les femmes sont toujours sous-représentées aux postes de décision et ont un accès très limité aux fonctions judiciaires (Département d'État des États-Unis, 2011). Dans une entrevue, Madame Valérie Sanou du ministère de la Promotion de la Femme confirme que la mise en œuvre des droits de la femme est problématique dans son pays¹. On dit même souvent au Burkina Faso que « la pauvreté a un visage féminin ». En effet, la pauvreté, le faible taux de scolarisation des filles, la méconnaissance de leurs droits et la discrimination largement répandue, basée sur les coutumes et les croyances traditionnelles, sont des facteurs qui caractérisent la réalité quotidienne de la majorité des femmes burkinabè (AFJBF, 2012). Il en résulte que les femmes occupent toujours une position d'infériorité au sein de la société, comme l'atteste également un rapport américain sur les droits de l'homme au Burkina Faso (Département d'État des États-Unis, 2011).

Ce rapport met en évidence la discrimination largement répandue envers les femmes en matière d'accès à l'enseignement, à l'emploi, à la propriété, au crédit, ainsi qu'au droit familial. Il explique aussi que de nombreuses violations des droits de la femme telles que la violence basée sur le sexe, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et le mariage de mineures sont courantes et peuvent même être considérées comme culturellement acceptables. Même si ces dernières années, dans les grandes villes, les femmes ont commencé à revendiquer des droits égaux et l'accès à des postes de décision, ce mouvement n'a eu qu'un très faible écho dans les zones rurales du Burkina Faso.

L'Association des Femmes Juristes du Burkina Faso confirme que le concept des droits de la femme et son impact sur leur vie sont pratiquement inconnus en milieu rural au Burkina Faso

¹ L'entrevue complète avec Mme Thérèse Valérie Sanou, ministère de la Promotion de la Femme, peut être vue à : <http://youtu.be/kketWPJapzg>

(AFJBF, 2012). Les inégalités entre les sexes étant plus prononcées en zones rurales, les femmes burkinabè qui vivent dans ces régions subissent une marginalisation tant géographique que sociale. La Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes reconnaît cette double vulnérabilité des femmes des zones rurales, et exhorte tous les États à trouver des solutions aux contraintes et aux défis spécifiques auxquels sont confrontées ces femmes (ONU, 1979).

L'importance de la lutte contre les inégalités entre les sexes est également soulignée dans une étude de la Banque mondiale. Elle montre que les projets d'eau et d'assainissement conçus et gérés avec la pleine participation des femmes sont plus durables et efficaces que ceux qui ne le sont pas (Banque mondiale, 2000). Plusieurs organisations actives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement telles que, entre autres, UNICEF, CARE et WaterAid, ont reconnu qu'il fallait traiter les questions de genre en priorité dans leurs programmes et interventions, et elles ont déjà mis cette approche en œuvre au Burkina Faso et dans d'autres pays. S'alignant sur les efforts visant la mise en place de services pro-pauvres, équitables et pérennes, la coopération entre Danida et le ministère des Droits humains – prévue pour bientôt – s'attachera à introduire des mécanismes garantissant la protection et le respect des droits humains, conformément aux principes internationaux, en insistant sur l'égalité des sexes.

L'accès à l'assainissement au Burkina Faso

Sachant que près de 80 % des 16,5 millions d'habitants du Burkina Faso vivent en zones rurales, le taux de couverture en assainissement de ces régions, qui s'élève actuellement à 6 %, est pour le moins alarmant (Banque mondiale, 2014; BBC, 2014). Ce chiffre concerne les équipements d'assainissement améliorés, c'est-à-dire ceux qui permettent d'empêcher le contact des usagers avec les excréta et qui répondent aux normes internationales. Au niveau des ménages, l'accès à l'assainissement est défini comme l'accès à des latrines améliorées qui sont accessibles à tout moment et dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à dix (DGAEUE, 2011).

On ne peut pas dire pour autant que rien n'a été fait dans le secteur de l'eau et l'assainissement. Une étude commandée par le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) indique que le gouvernement burkinabè et plusieurs partenaires de développement se sont mobilisés à grande échelle en vue d'augmenter la couverture en eau et en assainissement dans le pays (Banque mondiale, 2011). Le Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA) a joué un rôle clé dans les efforts pour atteindre les cibles portant sur l'eau et l'assainissement des OMD. Il faut noter que le taux de couverture actuel de 6 % représente une nette avancée par rapport à 2010, où 0,8 % seulement de la population rurale avait accès à des latrines améliorées (IRC, 2014). Mais il est clair que les cibles globales pour l'eau et l'assainissement ne seront pas atteintes à l'échéance de 2015, et les objectifs pour l'assainissement en particulier s'avèrent difficiles à mettre en œuvre, surtout en milieu rural.

Une bonne compréhension du contexte est nécessaire, pour pouvoir améliorer l'accès à l'assainissement en milieu rural. La faiblesse institutionnelle du secteur de l'eau et de l'assainissement serait une séquelle du processus de décentralisation qui s'est déroulé ces dix dernières années (Banque mondiale, 2011). Les municipalités rurales ont toujours du mal à s'acquitter de leurs responsabilités, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre les systèmes locaux de gestion et d'évaluation des services d'eau et d'assainissement. La situation est la plus flagrante dans le domaine de l'assainissement, où la principale difficulté est d'assurer la

pérennité des services. Le soin de la construction et de la gestion des latrines est presque entièrement confié aux ménages, et, comme l'illustre le chiffre de 6 %, ces conditions ne sauraient répondre aux besoins en assainissement de la population rurale du Burkina Faso.

Des recherches effectuées par IRC montrent que la mobilisation de fonds pour l'assainissement rural est l'un des principaux défis pour le secteur de l'eau et de l'assainissement du pays, tandis que d'autres études indiquent que pratiquement toutes les ressources sont dirigées vers l'assainissement institutionnel et public, passant à côté de l'urgence de mettre en place des services d'assainissement familial (IRC, 2014; Banque mondiale, 2011). Aussi, l'une des priorités en la matière est d'augmenter les ressources allouées à l'amélioration de l'assainissement familial, sachant que cette augmentation de fonds devrait aller de pair avec le renforcement de la demande en latrines au niveau des ménages (DGAEUE, 2009).

Une analyse des comportements et des motivations des ménages en matière d'assainissement confirme que dans les zones rurales du Burkina Faso, les équipements d'assainissement sont insuffisants et inadéquats, et la défécation dans la nature est une pratique extrêmement courante (DGAEUE, 2009). L'analyse examine d'abord ce que la population rurale entend par propreté. La notion de propreté, présente dans toutes les communautés rurales étudiées, comprend l'entretien de l'espace d'habitation, l'hygiène personnelle et l'hygiène alimentaire. Il est intéressant de noter que la notion d'une maison propre ne se limite pas à l'aspect physique, mais englobe également la cohésion sociale et un comportement socialement acceptable. Ce sont essentiellement les femmes qui sont responsables de l'entretien de la maison : elles sont tenues de nettoyer régulièrement la maison et la cour, de veiller à leur propre hygiène corporelle et d'adopter des comportements socialement désirables. Curieusement, l'absence de latrines n'est pas perçue comme un manque de propreté.

L'analyse montre ensuite que l'absence de latrines dans les zones rurales du Burkina Faso est systématiquement attribuée à tort à la pauvreté et à l'ignorance. Les résultats d'enquête révèlent que la population rurale est bien consciente de l'importance d'un assainissement adéquat, mais la construction de latrines reste en bas de leur liste de dépenses prioritaires. Un aspect socioculturel joue aussi un rôle dans la faible demande pour des latrines en milieu rural : la présence de latrines au sein de la concession est souvent considérée comme un facteur « polluant », constituant un risque pour la salubrité domestique. Mais cette objection d'ordre socioculturel peut être contournée en installant les latrines à l'extérieur de la concession. Toujours est-il que le résultat de ces différents facteurs réunis est que la grande majorité des ménages burkinabè des zones rurales, ne disposant pas de latrines, pratiquent la défécation à l'air libre (DGAEUE, 2009).

On peut conclure que la situation actuelle de l'assainissement au Burkina Faso va à l'encontre de la reconnaissance des droits à l'eau et à l'assainissement, ainsi que d'autres droits étroitement liés, dont la santé, l'éducation et la sécurité (Danida, 2014). Des chiffres avancés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) démontrent que des équipements sanitaires inadéquats sont à l'origine de nombreuses maladies dans les pays en développement, entravant le droit à la vie et à la santé (OMS, 2014). Rien qu'au Burkina Faso, le décès de plus de **12 000 enfants** de moins de cinq ans par an peut être imputé au manque d'assainissement adéquat (WaterAid, 2014). Le droit à l'éducation est également mis en péril, puisque les élèves passent beaucoup de temps à chercher un endroit abrité pour pouvoir se soulager, ou manquent les cours à cause d'une diarrhée ou d'une autre maladie liée au défaut d'assainissement. La recherche d'un endroit discret pour déféquer loin de leur habitation constitue aussi un risque pour les populations qui porte atteinte au droit à la sécurité. Bref, l'amélioration de

l'assainissement en milieu rural aura non seulement des répercussions décisives sur la cohérence des droits humains au Burkina Faso, mais procurera aussi d'importants avantages à la société grâce aux coûts évités de santé publique et de perte de productivité (OMS, 2004).

Les principaux défis de l'accès des femmes à l'assainissement en zones rurales

Un rapport récent du Ministère de L'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement du Burkina Faso confirme que la fourniture de services d'eau et d'assainissement reste défaillante dans l'ensemble du pays et qu'elle se caractérise par un taux d'exclusion élevé des personnes démunies et vulnérables (MEAHA, 2014). Selon ONU Femmes, les femmes sont particulièrement exposées, étant donné que « l'inégalité des sexes est d'autant plus marquée que le service public est faible » (ONU Femmes, 2014). Aussi, pour lutter contre ces inégalités, des mesures spécifiques devront être prises visant à éliminer la discrimination systémique ou structurelle à laquelle les femmes et d'autres groupes vulnérables sont confrontés. Cet engagement devrait être clairement reflété par les politiques sectorielles en matière d'eau et d'assainissement (HCDH, 2014). Il s'agira d'identifier les conditions et les attitudes qui sont à l'origine de la discrimination contre les femmes, ou qui renforcent celle-ci, et de combattre ces mécanismes d'exclusion sociale à la racine.

Dans un premier temps, il convient de comprendre les liens entre l'assainissement et les femmes. Au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays d'Afrique, l'eau est considérée comme étant le domaine des femmes ; ce sont elles qui ont la responsabilité exclusive de chercher l'eau pour toute la famille. Dans les régions arides, où l'eau est rare, la corvée de l'eau peut prendre jusqu'à plusieurs heures par jour, et c'est souvent le cas dans les zones rurales du Burkina Faso (Charity: water, 2014). Il en résulte que de nombreux programmes de développement visent surtout à soulager les femmes du fardeau de la collecte de l'eau, et que leurs besoins spécifiques en matière d'assainissement ne sont pas toujours pris en compte. Dans le cadre de cette étude, nous avons pu constater qu'au Burkina Faso, les liens entre les femmes et l'assainissement ont fait l'objet de beaucoup moins de recherches que les liens entre les femmes et l'eau. Or, pour rappeler les propos de Mme de Albuquerque, l'accès à l'assainissement est tout aussi important pour l'égalité entre les sexes que l'accès à l'eau (Albuquerque, 2012).

Les données concernant les conséquences du manque d'assainissement pour les femmes au Burkina Faso étant très limitées, la synthèse mise au point par WaterAid constitue un bon document de référence sur ce sujet et souligne l'effet souvent disproportionné du manque d'assainissement sur les femmes (WaterAid, 2013). Elle signale par exemple l'importance pour les jeunes filles adolescentes d'avoir accès à des équipements sanitaires pendant leurs règles, car l'absence de tels équipements les oblige souvent à rester chez elles et de manquer les cours ; ce qui veut dire que tous les mois, leur droit à l'éducation est entravé. Un des principaux constats d'une étude menée par l'UNICEF au Burkina Faso indique que l'absence d'équipements sanitaires adéquats dans les écoles entraîne une diminution notable de la participation et des performances des filles pendant les menstruations (UNICEF, 2013). Une situation semblable a pu être observée lors d'une visite d'école dans la communauté de Bantogdo, où les élèves ont expliqué qu'ils rataient une partie des cours parce qu'ils devaient passer beaucoup de temps à

chercher un endroit discret pour se soulager pendant les heures de classe, ce qui est particulièrement pénible pour les filles².

Un manque d'accès à des installations d'assainissement porte également atteinte au sentiment de dignité et à l'estime de soi des femmes. En effet, pour des raisons d'ordre culturel, on considère souvent qu'il est plus honteux pour une femme d'uriner et de déféquer en plein air que pour un homme. Aussi, de nombreuses femmes préfèrent se soulager seulement la nuit. Le fait de se retenir jusqu'à la tombée de la nuit est non seulement très inconfortable, mais tend aussi à augmenter la probabilité d'infections urinaires et d'autres problèmes de santé. Par ailleurs, les femmes étant souvent obligées de parcourir de longues distances pour trouver un endroit abrité, elles sont exposées à toutes sortes de dangers, dont le viol. D'une manière générale, les femmes sont les principales personnes aidantes au niveau du ménage, et ce sont elles qui, le plus souvent, prodiguent des soins aux membres de la famille atteints d'une maladie liée à l'assainissement. Cette tâche supplémentaire, qui prend beaucoup de temps, s'ajoute à la longue liste de corvées et de responsabilités dont les femmes ont la charge.

Dans le cadre de cette étude, plusieurs entrevues ont été menées avec des femmes de la région du Sahel, où le taux de défécation à l'air libre compte parmi les plus élevés du pays. Selon l'enquête nationale sur l'assainissement menée par la DGAEUE 86 % de la population du Sahel pratiquait la défécation à l'air libre de façon quotidienne, et dans certains secteurs, ce taux atteignait 93 % (DGAEUE, 2011). Les entrevues ont eu lieu dans le cadre de groupes focaux ou en face à face, et leur but était de mieux appréhender la réalité quotidienne vécue par les femmes des zones rurales. Interrogées sur la façon dont elles se débrouillaient sans latrines, elles étaient promptes à parler des difficultés qu'elles rencontraient tous les jours.

Une observation récurrente est que la défécation à l'air libre pose plus de problèmes aux femmes qu'aux hommes. Ces derniers courent moins de risques, éprouvent moins de honte et subissent moins de contraintes de temps. Dans une vidéo tournée dans le cadre de cette étude³, une femme du village de Gorgadji explique qu'elle doit parcourir de longues distances à pied pour trouver un lieu discret pour faire ses besoins. Elle raconte que les hommes de sa communauté disposent de vélos ou de motos qui leur permettent de se rendre plus rapidement dans un endroit abrité. Les femmes n'ont pas accès à ce genre de moyens et en outre, avec toutes leurs responsabilités maternelles et domestiques, elles ont du mal à trouver le moment opportun pendant la journée pour aller se soulager.

L'analyse des motivations en matière de comportements d'assainissement évoquée plus haut mentionne effectivement la honte comme un facteur important justifiant les longues distances parcourues pour trouver un lieu de défécation (DGAEUE, 2009). En fait, comme l'affirme une autre femme dans une deuxième vidéo⁴, le sentiment de honte survient dès le moment où une femme quitte le village pour aller en brousse, car elle se rend compte que tout le monde sait qu'elle part se soulager. Les femmes interrogées expliquent même que l'une de leurs principales préoccupations lors du choix du lieu et du moment pour aller déféquer est de ne pas être vues – surtout par un homme. Mais partir à la recherche d'un endroit isolé s'accompagne aussi de risques et de peur, car on peut tomber sur des serpents ou des scorpions, rencontrer des

² Pour plus de renseignements sur la visite de l'école à Bantogdo, vous pouvez lire le blog *When the presence of latrines isn't enough (Lorsque la présence de latrines ne suffit pas)*, disponible à : <<http://www.ircwash.org/blog/when-presence-latrines-isn%E2%80%99t-enough>>

³ La vidéo *L'importance des latrines en milieu rural : le point de vue d'une femme peut être vue* à : <<http://youtu.be/TsJQIBZv8Q4>>

⁴ La vidéo *Le manque de latrines en milieu rural. Témoignages des femmes du village de Bouloye-Siguidi au Burkina Faso* peut être vue à : <<http://youtu.be/QfrqQhxl7u8>>

mauvais esprits ou se faire attaquer par des « fous ». Pour des raisons de sécurité, on considère que les jeunes femmes doivent partir se soulager à deux ou en petit groupe⁵. Cette recommandation semble indiquer que les agressions sont fréquentes, mais il n'y a pas de données statistiques au sujet du lien entre le manque d'assainissement et le taux d'actes de violences. Selon Mme Josephine Ouedraogo, directrice du service Assainissement du ministère de l'Eau et de l'Assainissement, la majorité des cas de viol ne sont probablement pas déclarés, par crainte de la stigmatisation sociale que la connaissance du viol entraîne pour les femmes⁶. Cela n'empêche pas de nombreuses femmes d'aller faire leurs besoins la nuit afin de réduire le risque d'être vues.

Dans tous les entretiens, la plupart des femmes exprimaient le désir d'avoir accès à des latrines, car celles-ci leur permettraient de mieux gérer leurs tâches maternelles et domestiques et leurs besoins naturels. Selon ONU Femmes, de même que les femmes en zones rurales ont la charge de l'entretien de la maison, les femmes pauvres ont souvent la responsabilité de satisfaire les besoins des autres membres de la famille en plus des leurs (ONU Femmes, 2014). Une étude menée par USAID et CARE dans la région du Sahel montre également que les journées des femmes sont presque entièrement consacrées aux corvées traditionnelles et aux responsabilités domestiques qui incombent aux femmes en milieu rural (USAID, 2014). Par conséquent, on considère que la nécessité de parcourir de longues distances pour se soulager empêche les femmes de remplir leurs tâches, situation qui est encore aggravée en cas de diarrhée. Si une femme a accès à des latrines, elle peut vaquer à ses occupations sans perdre trop de temps lorsqu'elle doit aller faire ses besoins⁷.

Nous avons vu les contraintes telles que la honte, la pudeur, le temps et les dangers auxquelles les femmes sont confrontées journalièrement lorsqu'elles n'ont pas accès à l'assainissement. Mais les arguments en faveur de l'accès à l'assainissement ne sont pas tous négatifs : un avantage considérable est l'effet bénéfique sur la santé. De nombreuses femmes ont déclaré que le fait d'avoir des latrines à proximité leur permettait plus facilement de se laver les mains après défécation que lorsqu'elles doivent se rendre dans un endroit éloigné. Elles reconnaissent aussi le fait que la défécation à l'air libre favorise le contact des personnes avec les fèces, pouvant entraîner des problèmes de santé. Ces constats corroborent le point de vue que le faible niveau d'assainissement en zones rurales n'est pas seulement dû au manque de connaissance (DGAEUE, 2011). D'un autre côté, le souhait exprimé par les femmes d'avoir accès à des latrines semble être en contradiction avec l'opinion que la demande en latrines familiales est faible. Il y a donc un décalage entre la connaissance parmi les femmes de l'importance des latrines d'une part, et la mise en place effective de latrines familiales d'autre part, ce qui laisse penser que la voix des femmes n'est pas entendue.

Dans les entrevues réalisées pour cette étude, tout comme dans l'enquête sur les motivations en matière d'assainissement, la seule raison avancée pour l'absence de latrines était le manque de moyens financiers au niveau des ménages (DGAEUE, 2011). Or, l'enquête de la DGAEUE a montré que la disponibilité de ressources n'est pas le seul facteur déterminant pour la présence de latrines familiales. D'autres caractéristiques des ménages ont été identifiées comme favorables à la présence de latrines, à savoir l'alphabétisation, l'accès à de l'eau potable et une femme chef de famille. Au niveau national, les régions avec le taux de défécation à l'air libre le plus élevé, telle

⁵ Entrevue. Juliette Sanou, Office national de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)

⁶ Entrevue. Josephine Ouedraogo, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta, ministère de l'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement

⁷ La vidéo *L'importance des latrines en milieu rural : le point de vue d'une femme* peut être vue à : <http://youtu.be/TsJQIBZv8Q4>

que la région du Sahel, coïncident avec celles qui ont le niveau de scolarisation le plus faible, la présence de latrines étant en corrélation directe avec le niveau d'éducation des chefs de famille homme.

Cependant, même la présence de latrines familiales ne garantit pas que celles-ci soient effectivement utilisées par tous les membres du ménage. Dans certains villages, les habitants pensent que les hommes et les femmes ne peuvent pas utiliser les mêmes équipements sanitaires, ou que les équipements pour adultes ne conviennent pas pour les enfants⁸. Il arrive aussi que ce soit la localisation des latrines dans la concession qui détermine si les femmes peuvent l'utiliser ou non, selon qu'elles doivent passer devant la maison du chef de famille homme ou non⁹. Il en ressort que dans certains cas, la discrimination en matière d'accès à l'assainissement existe aussi au niveau des ménages.

Jusqu'ici, les résultats de l'étude indiquent que la demande en latrines existe parmi les femmes, que les risques de la défécation à l'air libre sont connus et que le manque de moyens financiers ne suffit pas à expliquer le manque de latrines. Plusieurs entrevues avec des professionnels du secteur de l'eau et de l'assainissement ont révélé que les femmes ont du mal à se faire entendre et à exprimer leurs inquiétudes par rapport à l'assainissement, surtout face aux hommes¹⁰. Sachant que la propreté de tout le ménage est considérée comme étant la responsabilité des femmes, et sachant que les questions d'assainissement sont plus compliquées à gérer pour les femmes que pour les hommes, il semble y avoir une contradiction entre la demande en assainissement des femmes et leur incapacité à influencer la décision en faveur de l'installation de latrines familiales. Une étude réalisée par USAID et CARE dans la région du Sahel au Burkina Faso a même montré que dans les communautés rurales, les femmes sont en général considérées comme inaptes à prendre ou à influencer des décisions, tant au niveau du ménage qu'au niveau sociétal (USAID, 2014). Il en résulte que les femmes des zones rurales du Burkina Faso sont exclues de la prise de décision, et on ne peut qu'en conclure que le manque généralisé de latrines est intrinsèquement lié à des facteurs déterminant des décisions prises par des hommes.

Cette même étude CARE et USAID révèle que les tentatives pour impliquer les femmes dans la prise de décision en matière d'eau et d'assainissement n'ont pas réussi à garantir une véritable participation des femmes, et ce à cause de l'idée reçue que le rôle traditionnel des femmes est incompatible avec leur participation à la prise de décision. Ce constat a également pu être vérifié lorsque des femmes de zones rurales étaient encouragées à occuper des postes de décisions, par exemple dans une association d'usagers de l'eau. Cette manière de voir et ces attributions traditionnelles des rôles des hommes et des femmes constituent non seulement un sérieux obstacle à l'égalité des sexes, mais le manque de participation des femmes qui en résulte obère aussi la pérennité des services d'eau et d'assainissement dans tout le pays (Banque mondiale, 2000).

⁸ Entrevue : Gwladys Ouedraogo, Direction générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta, ministère de l'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement. Entrevue : Juliette Sanou, Office national de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

⁹ Entrevue : Juliette Sanou, Office national de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

¹⁰ Entrevues : Gwladys Ouedraogo, Direction générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta, ministère de l'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement ; Josephine Ouedraogo, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta, ministère de l'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement ; Juliette Sanou, Office national de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) ; Anago Traore, ministère de l'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement ; Sita Zougouri, CARE

L'intégration du droit à l'assainissement aux politiques du Burkina Faso : Prochaines étapes

Si le Burkina Faso a officiellement reconnu le droit à l'eau et à l'assainissement, ce droit n'a pas encore été intégré au mandat du ministère des Droits humains, et il n'est pas encore reflété dans les politiques du secteur de l'eau et l'assainissement de façon satisfaisante. Le Burkina Faso a reconnu cette lacune et est en train de prendre des mesures pour incorporer le droit à l'eau et à l'assainissement, ainsi que d'autres droits économiques, sociaux et culturels aux politiques nationales.

Une analyse portant sur l'inclusion des personnes pauvres et vulnérables au Burkina Faso aboutit à la conclusion que le secteur du développement dans son ensemble a besoin d'un changement de paradigme (MEAHA, 2014). Bien que le Burkina Faso se soit doté de toute une série de politiques et de stratégies axées sur le développement durable, sur l'égalité des sexes et sur l'équité – dont la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, la Politique nationale genre, et la Politique nationale de protection sociale – celles-ci restent faiblement opérationnelles et ne sont pas très orientées pro-pauvres. Comme nous l'avons constaté plus haut, le PN-AEPA (qui visait à contribuer à la réalisation des OMD en matière d'eau et d'assainissement), n'a pas accordé suffisamment d'importance à la pérennité des interventions ni à l'inclusion des groupes marginalisés (PN-AEPA, 2006). Le document Politique et Stratégie nationales d'Assainissement (PSNA) reste la référence principale pour les projets d'assainissement en relation avec les cibles du PN-AEPA ; or, dans celui-ci aussi, les groupes marginaux et vulnérables sont à peine traités et les principes des droits humains ne sont pas explicitement mentionnés (PSNA, 2007). Pourtant, à la lumière des retombées négatives que l'exclusion des femmes de la prise de décision a sur leurs droits, et compte tenu du rôle qu'elle joue dans la perpétuation de la crise de l'assainissement des zones rurales, la nécessité de s'atteler en priorité à la mise en œuvre des principes des droits humains et de l'inclusion semble évidente.

Il est prévu que les ODD en cours d'élaboration incluent des corrections par rapport aux lacunes des OMD, et qu'au Burkina Faso, les nouveaux PN-AEPA et PSNA pour 2016-2030, (qui devraient être complétés en mars 2015), y fassent écho. Aussi, les cibles pour l'après 2015 devraient-elles permettre d'assurer la pérennité des interventions et de donner la priorité à l'inclusion des groupes marginalisés. Mais pour y arriver, il faudra mettre en place un changement de paradigme, c'est-à-dire que le secteur de l'assainissement ne pourra plus se contenter de construire des ouvrages pour lutter contre la défécation à l'air libre, mais devra aussi s'attaquer à la question de l'inégalité sociale et géographique face à l'accès à l'assainissement. Bien que la discrimination basée sur la race, le sexe, le handicap, la langue ou le statut social soit interdite par la législation et la constitution du Burkina Faso, la discrimination envers les femmes demeure un problème particulièrement préoccupant. Comme le relève le Rapport sur les droits humains, les femmes ont toujours un statut subalterne dans la société, et elles ont beaucoup de mal à faire valoir leurs droits (Département d'État des États-Unis, 2011). Il est donc essentiel de placer la protection des droits des femmes en haut de la liste des priorités, et cette position devrait être clairement reflétée dans les politiques en matière d'eau et d'assainissement.

Un accord de coopération entre Danida et le ministère des Droits humains du Burkina Faso, qui s'étendra de 2016 à 2020, est un des premiers pas visant à stimuler l'intégration du droit à l'eau et à l'assainissement dans l'ordre politique du pays. Dans ce cadre, IRC est en train d'examiner les besoins du pays en soutien technique et en développement des capacités dans le but de

renforcer le contexte institutionnel. Le développement des institutions permettra d'assurer la bonne performance des services, l'égalité d'accès et l'inclusion de groupes vulnérables aux services. La mise en œuvre réussie du programme de coopération devrait conduire à la prise en compte prioritaire des principes des droits humains dans la fixation des mesures et la prise de décision en matière d'investissements. Il s'agira pour cela de définir et d'introduire les concepts de détenteurs de droits et de débiteurs d'obligations, ce qui permettra aux personnes concernées de revendiquer leurs droits et obligera les responsables de rendre des comptes et à respecter ces droits (Danida, 2014).

Au niveau national, le concept de débiteurs d'obligations rend le ministère de L'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement responsable de l'équité en matière d'allocation de ressources pour l'eau et l'assainissement. Dans la mesure où son mandat repose sur les principes des droits humains, il incombe au ministère de garantir que les groupes vulnérables et marginalisés soient représentés dans les processus de prise de décision, et qu'ils puissent y participer. Si les fonds ou les capacités ne sont pas suffisants, le ministère a l'obligation de demander de l'aide. Les débiteurs d'obligations des niveaux locaux, tels que les autorités régionales ou communales, sont soumis à des responsabilités similaires. Les détenteurs de droits quant à eux, doivent inclure des groupes ou des individus habitants des régions où l'accès à l'eau et à l'assainissement n'est pas équitable, ainsi que des groupes ou des individus considérés comme particulièrement vulnérables et marginalisés, ces derniers comprenant en premier lieu et pour une part importante des femmes des zones rurales.

Si le projet de traduire les politiques en matière de droits humains en actions efficaces aboutit, on devrait constater une réduction des inégalités et de la discrimination, et une plus grande capacité des personnes vulnérables à revendiquer leurs droits. La mise en œuvre des principes des droits de l'homme dans le secteur de l'eau et de l'assainissement nécessite le renforcement du respect, de la protection et de la promotion de ces droits dans les politiques, les stratégies et les programmes du secteur. Au Burkina Faso, assurer la pérennité des services d'eau et d'assainissement et l'équité de l'accès à ces services exige notamment que l'inclusion des femmes à tous les processus soit traitée en priorité.

Améliorer l'accès des femmes à l'assainissement en zones rurales grâce à des politiques intégrées

Comme le résume Mme Thérèse Valérie Sanou du ministère de la Promotion de la Femme dans un entretien, les droits de la femme et le droit à l'assainissement sont étroitement liés, et la mise en œuvre du droit à l'assainissement aura des retombées positives importantes pour les femmes¹¹. Basée sur les principes d'égalité, d'inclusion et de prise en compte de la vulnérabilité, l'intégration et la mise en œuvre réussie du droit à l'eau et à l'assainissement devraient pouvoir améliorer l'accès des femmes à l'assainissement en zones rurales de façon significative. La participation des femmes à la prise de décision serait renforcée, et, en définissant les femmes comme détentrices de droits prioritaires, un contexte favorable à la revendication de leurs droits serait créé.

Des études ont par ailleurs montré que la pleine implication des femmes dans la mise en place de services d'eau et d'assainissement améliore la pérennité et la qualité des services, ce qui signifie

¹¹ Voir l'entrevue complète avec Thérèse Valérie Sanou, Ministère de la Promotion de la Femme, à : <http://youtu.be/kketWPJapzg>

que lorsqu'on attribue un rôle explicite aux femmes dans la planification et la fourniture des services d'assainissement, le résultat est à la fois plus équitable pour les femmes et plus durable pour tous (Banque mondiale, 2011). ONU Femmes rappelle cependant que, si l'égalité des sexes joue un rôle fondamental dans la réalisation de la durabilité économique, sociale et environnementale, l'inverse n'est pas toujours vrai (ONU Femmes, 2014). C'est pourquoi cet aspect doit prendre une place prépondérante dans la conception des projets, et les politiques du secteur doivent contenir des dispositions visant explicitement l'abolition des inégalités. Ainsi, pour pouvoir répondre aux nombreuses difficultés rencontrées journalièrement par les femmes, il faut renforcer leur participation à la prise de décision en matière d'eau et d'assainissement, ce qui permettra de surcroît de progresser sur la voie de l'égalité des sexes et d'assurer la pérennité des services d'assainissement pour tous.

Certains se montreront sans doute sceptiques quant à la capacité du Burkina Faso à mettre en pratique le droit à l'eau et à l'assainissement, mais des mesures concrètes sont déjà en train d'être prises pour intégrer le droit à l'eau et à l'assainissement aux politiques sectorielles et au mandat du ministère des Droits humains. Et, au regard de la forte mobilisation qui a eu lieu ces dernières années dans le cadre de la réalisation des cibles pour l'eau et l'assainissement des OMD, on peut s'attendre à ce que l'engagement renouvelé du Burkina Faso pour intégrer le droit à l'eau et à l'assainissement aux stratégies et aux politiques nationales se traduira par une approche ciblée, visant à augmenter l'accès à l'eau et à l'assainissement de façon équitable dans l'ensemble du pays.

Une première version de la Stratégie nationale de l'assainissement total piloté par la communauté (ATPC), qui est en phase de finition, indique même que l'approche de l'assainissement au Burkina Faso va subir une transformation (MEAHA, 2014). L'ambition de cette stratégie est d'avoir un impact qui va au-delà de la construction de latrines en assurant et en mesurant l'accessibilité des latrines pour chaque membre de ménage burkinabè, et en collectant des données désagrégées lors du suivi évaluation. En visant à corriger les différences régionales et la condition défavorisée des femmes, et en basant son approche sur les principes d'équité, d'inclusion et de prise en compte de la vulnérabilité – tout en accentuant la participation des femmes – cette stratégie laisse entrevoir une transformation qui pourrait déjà avoir lieu dans le secteur de l'eau et l'assainissement du Burkina Faso.

Pour ancrer solidement le droit à l'eau et à l'assainissement dans les politiques sectorielles, et pour donner aux femmes la possibilité de jouer un rôle central dans l'élaboration de ces politiques, il est fortement conseillé d'utiliser les outils existants qui ont été conçus à cet effet. Citons par exemple le guide sur l'intégration des droits humains aux politiques sectorielles qui fournit des recommandations spécifiques basées sur le contexte burkinabè. Ce guide peut très bien servir à incorporer les principes du droit à l'eau et à l'assainissement aux politiques du secteur (MEF, 2011). Le rapporteur spécial de l'ONU a également mis au point un guide détaillé contenant des listes de contrôle permettant de vérifier, pour chaque niveau de planification, si le droit à l'eau et à l'assainissement a bien été respecté, que ce soit au niveau des cadres législatifs, financiers ou de suivi (RS, 2014). D'autres outils utiles pour assurer l'application des principes des droits humains et la prise en compte des aspects de genre lors de la conception de nouveaux programmes et actions sont les outils d'analyse tels que ceux employés pour la note conceptuelle de coopération entre Danida et le gouvernement du Burkina Faso (Danida, 2014).

Par ailleurs, un rapport de l'ONU sur les violations les plus courantes des droits à l'eau et à l'assainissement propose une typologie de violations qui peuvent servir de guide pour établir le type de transgression à éviter (HCDH, 2014). Il s'agit par exemple du manquement de l'État de

tenir compte des exigences spécifiques des groupes vulnérables en matière d'assainissement, de la persistance de la discrimination dans la sphère privée, ou de la non-exécution du contrôle et de la collecte de données désagrégées sur les inégalités d'accès aux services. Enfin, sachant que le droit fondamental à l'assainissement implique l'accès à des services plutôt que simplement à des équipements, la grille d'évaluation mise au point par le Programme Eau et Assainissement de la Banque mondiale peut servir de référence utile pour réaliser des services efficaces ; en effet, elle présente et décrit les composantes de base nécessaires à un service d'eau et d'assainissement adéquat (Banque mondiale, 2011).

Alors qu'au Burkina Faso le gouvernement s'engage sur la voie de la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement, simultanément, à l'ONU, les objectifs de développement pour l'après 2015 prennent une orientation explicitement pro-pauvre, équitable et durable. On peut s'attendre à ce que tous ces principes jouent un rôle central dans les nouveaux textes d'orientation du PN-AEPA et de la PSNA et que leur inclusion se traduira par une priorisation de l'assainissement et de la durabilité au niveau national, par un renforcement des dispositions visant un meilleur accès des ménages aux services d'assainissement en zones rurales, et par des mesures concrètes de lutte contre l'exclusion des groupes marginalisés. Compte tenu de la marginalisation des femmes dans la société rurale du Burkina Faso, il faudra souligner l'aspect du genre lors de l'intégration du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement dans la législation et les politiques du pays. Mettre l'accent sur cet aspect contribuera à lutter contre la discrimination systémique et structurelle envers les femmes et à créer un cadre propice à la revendication par les femmes de leurs droits. Il en découlera une plus grande participation des femmes à la prise de décision, et par conséquent, les politiques et les programmes seront plus conformes à leurs besoins en matière d'assainissement. Cette impulsion, associée à l'utilisation des outils appropriés, permettra d'assurer la pleine participation des femmes aux décisions concernant l'assainissement. Au final, en mettant en œuvre le droit à l'assainissement, on obtiendra une situation plus équitable pour les femmes tout en contribuant à garantir des services pérennes pour tous.

Conclusion

Les efforts en cours pour intégrer le droit à l'eau et à l'assainissement aux politiques du Burkina Faso coïncident avec une situation criante sur le plan de l'assainissement en milieu rural. Malgré la forte mobilisation de ces dernières années pour réaliser les cibles portant sur l'eau et l'assainissement des OMD dans les programmes d'assainissement, les aspects de pérennité et d'inclusion des groupes marginalisés sont restés les parents pauvres. Il en résulte que le secteur se caractérise par un taux d'accès à l'assainissement faible, un taux d'exclusion des personnes pauvres et vulnérables élevé, et d'immenses disparités géographiques. Une majorité de la population du Burkina Faso vit en zones rurales, et ce sont justement ces régions qui sont le plus touchées par le manque d'assainissement. Par conséquent, la majeure partie de la population rurale du pays pratique quotidiennement la défécation à l'air libre.

Sachant que l'assainissement est plus compliqué à gérer pour les femmes que pour les hommes, que les dangers de la défécation à l'air libre sont connus, et que le manque de ressources ne suffit pas à expliquer le manque de latrines, il semble y avoir une contradiction entre la demande en assainissement de la part des femmes et leur incapacité à influencer la décision du ménage en faveur de l'installation de latrines familiales. La pauvreté, le faible taux de scolarisation des filles, la méconnaissance de leurs droits et la discrimination généralisée basée sur les coutumes et les croyances traditionnelles que subissent au quotidien la plupart des femmes des zones rurales du Burkina Faso, tous ces facteurs concourent à exclure les femmes burkinabées vivant en milieu rural des processus de prise de décision, et donc aussi des décisions en matière d'assainissement. Cette non-participation des femmes constitue un obstacle majeur à l'égalité des sexes, et obère la pérennité des services d'eau et d'assainissement dans tout le pays.

Effectuée au moment même où les nouveaux objectifs pour l'après 2015 sont en phase finale d'élaboration, cette étude préconise de traiter en priorité l'intégration des droits humains et des aspects de genre dans les politiques et objectifs mondiaux et nationaux. Mettre les principes des droits humains au cœur des cibles des ODD donnera l'impulsion nécessaire à la mise en place de mesures visant la pérennité, l'égalité et l'inclusion dans le secteur de l'assainissement. Par ailleurs, l'intégration de l'eau et de l'assainissement comme droit fondamental à la législation du Burkina Faso est une mesure clé favorisant sa consolidation au niveau national en tant que priorité et en tant que droit assorti de détenteurs de droits et de débiteurs d'obligations clairement définis. Il s'agira d'assurer des services salubres, fiables, accessibles, hygiéniques et sans risque, socialement et culturellement acceptables et respectueux de l'intimité et de la dignité. Le respect des principes d'égalité, d'inclusion et de prise en compte de la vulnérabilité, principes sous-jacents aux droits de l'homme, exigera forcément de s'attaquer aux difficultés et aux contraintes rencontrées par les groupes marginalisés du pays pour accéder à des services d'eau et d'assainissement.

Au regard des résultats de cette étude, l'égalité des sexes et la participation des femmes devront nécessairement prendre une place primordiale dans la conception des interventions, et les politiques sectorielles devront inclure des dispositions visant spécifiquement à éradiquer les inégalités et la discrimination. Ainsi, l'intégration du droit fondamental à l'assainissement au droit national du Burkina Faso permettra de définir un engagement clair et ciblé pour l'amélioration de l'assainissement en général, mais aussi d'accorder la priorité à l'amélioration drastique de l'accès des femmes aux services d'assainissement, surtout en milieu rural. L'étude a également démontré que la réalisation de la pleine participation des femmes aura, au final, un impact positif sur la pérennité des services au Burkina Faso, ce qui signifie que l'intégration réussie du droit à l'eau et à l'assainissement aux stratégies et aux politiques nationales constitue

une étape essentielle à la mise en place de services pérennes pour tous, tout en améliorant les droits de la femme au Burkina Faso.

Bibliographie

- Association des Femmes Juristes du Burkina Faso. 2012. Rapport 2012 sur la situation des droits de la femme et de la jeune fille au Burkina Faso. Available at : <<http://www.afjbf.bf/wp-content/uploads/2011/09/Rapport-2012-sur-la-situation-des-droits-de-la-femme-et-de-la-jeune-fille-au-Burkina-faso.pdf> >
- BBC. Burkina Faso Profile. Web. Accessed 28 Oct. 2014. <<http://www.bbc.com/news/world-africa-13072776>>
- CARE International. 2014. Water+ Impact Report. Available at: <<http://www.care.org/sites/default/files/documents/CAREWaterImpactReportWebFINAL.pdf>>
- Charity: Water. Clean Water Means Health, Income, and Education- Especially for Women and Kids. Web. Accessed 27 Nov. 2014. <<http://www.charitywater.org/whywater/>>
- Danida. 2014. Concept Note . Country Programme 2016-2020, Burkina Faso. Available at : <<http://um.dk/en/~media/UM/English-site/Documents/Danida/About-Danida/Danida%20transparency/Consultations/2014/Concept%20Note%20Burkina%20Faso%202014.pdf>>
- Danida. 2014. Tool for Human Rights Based Approach (HRBA) and Gender Equality Screening. Web. Accessed 7 Jan. 2015 <<http://amg.um.dk/en/~media/amg/Documents/Technical%20Guidelines/Guidelines%20for%20programmes%20and%20projects/Country%20Programmes/HRBA%20word.pdf>>
- Danish Embassy to Burkina Faso. 2014. Document d'engagement de développement. Print.
- Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas. Ministère de l'Agriculture et de L'Hydraulique. 2011. Monographie Nationale. Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial – 2010. Available at : <www.eauburkina.org/...2010/...nationale/ENA_Monographie_nationale.pdf>
- Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas. Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. 2009. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante <<infrastructures d'assainissement en milieu rural>> du PN-AEPA. Volet 1 : Contexte socio-économique des populations et motivations liées à l'assainissement. Available at : <<http://www.eauburkina.org/PN-AEPA/documents/Politique%20et%20strat%C3%A9gies/Politique/Volet%201.%20Contexte%20socio%20et%20motivations%20vf.pdf>>
- End Water Poverty. Gender and WASH: A Human Rights Approach. Web. Accessed 18 Nov. 2014. <<http://www.endwaterpoverty.org/news/gender-and-wash-human-rights-approach>>
- Flores, C. 2014. Water, Sanitation, and Hygiene. A Big Deal, a Package Deal. Web. Visité le 22 Oct. 2014. <http://www.ircwash.org/blog/water-sanitation-and-hygiene-big-deal-package-deal>
- Flores, C. 2015. When the Presence of Latrines Isn't Enough. Web. Visité le 8 Fev. 2015. <<http://www.ircwash.org/blog/when-presence-latrines-isn%E2%80%99t-enough>>

- IRC. 2014. A2. Water and Sanitation as a Human Right. Disponible au:
<<http://www.ircwash.org/resources/water-and-sanitation-human-right>>
- IRC. 2014. Efficacité de l'Aide Publique au Développement dans le Secteur AEPHA. Étude de Cas du Burkina de 2007 à 2013. Disponible au
<http://fr.ircwash.org/sites/default/files/20141112_ae_bf_final.pdf>
- IRC. Workshop on Gender and Water Services. Site Web visité le 21 Oct. 2014.
<http://www.ircwash.org/news/workshop-gender-and-water-services>
- Ministère de L'Eau, Des Aménagements Hydrauliques et de L'Assainissement. Burkina Faso. 2013. Paquet minimum d'actions communes de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement. Document de Promotion de l'Hygiène et l'Assainissement en Milieu Scolaire.
- Ministère de L'Eau, Des Aménagements Hydrauliques et de L'Assainissement. Burkina Faso. 2014. Lignes Directes Ciblage des Pauvres Vulnérables. Water and Sanitation Program. Ministère de L'Eau, Des Aménagements Hydrauliques et de L'Assainissement. Burkina Faso. 2014. Stratégie de Mise en Œuvre de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté- ATPC au Burkina Faso. Ministère de L'Eau, Des Aménagements Hydrauliques et de L'Assainissement. Burkina Faso. 2014. Synthèse Analytique de l'Étude de Ciblage et Modalités d'Inclusion des Pauvres et Vulnérables dans les Programmes AEPA Post 2015.
- Ministère de l'Économie et de Finances. 2011. Guide d'Intégration des Droits humains dans les Politiques Sectorielles. Disponible au :
<http://www.dgep.gov.bf/includes/uploads/editors/politiques%20sectorielles/guides%20d%20elaboration/GUIDE_DROITS.HUMAINS.pdf>
- Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. 2006. Frequently Asked Questions on a Human Rights-Based Approach to Development Cooperation. Disponible en anglais au: <<http://www.ohchr.org/documents/publications/faqn.pdf> >
- Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. 2012. On the Right Track: Good Practices in Realising the Rights to Water and Sanitation. Disponible en anglais au: <http://www.ohchr.org/documents/issues/water/bookongoodpractices_en.pdf>
- Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. 2014. Report of the Special Rapporteur on the Human Right to Safe Drinking Water and Sanitation, Catarina de Albuquerque, Common Violations of the Human Rights to Water and Sanitation. Disponible en anglais au: <http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/27/55>
- Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. Special Rapporteur on the Human Right to Safe Drinking Water and Sanitation. Frequently Asked Questions. Disponible en anglais au :<http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Water/FAQWater_en.pdf>
- Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. Special Rapporteur on the Human Right to Safe Drinking Water and Sanitation. 2010. Legal Obligations with Tangible Benefits on the rights to water and sanitation. Fact Sheet. Disponible en anglais au: <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Water/LegalObligations_en.pdf>
- Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement. 2007. Conseil des Ministres. Burkina Faso. Disponible au : <<http://www.eauburkina.org/PN->>

[AEPA/documents/Politique%20et%20strat%C3%A9gies/Politique/Politique&Strat%C3%A9gieNationaleAssainissement.pdf](http://www.aepa.org/bf/documents/Politique%20et%20strat%C3%A9gies/Politique/Politique&Strat%C3%A9gieNationaleAssainissement.pdf)>

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015. 2007. Document de Programme. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique, et des Ressources Halieutiques. Disponible au:

<http://www.pseau.org/outils/ouvrages/dgre_bf_pnaepa_document_de_programme.pdf>

Rural Water Supply Network. 2013. Equity and Inclusion Theme E-discussion on rights to water and sanitation. Making Rights a Reality. Disponible en anglais au :<<http://rural-water-supply.net/en/resources/details/577>>

Rural Water Supply Network. 2013. Human Right to Water: What Does it Mean in Practice? Field Note No 2013-2. Disponible en anglais au: <<http://www.rural-water-supply.net/en/resources/details/503>>

SOS Children's Villages. Social Taboos Damage the Health of Girls and Women. Site web visité le 27 Oct. 2014. <<http://www.soschildrensvillages.org.uk/news/blog/social-taboos-damage-the-health-of-girls-and-women>>

The Rights To Water and Sanitation. Why Rights? Site web visité le 19 Nov. 2014. <<http://www.righttowater.info/why-the-right-to-water-and-sanitation>>

UN Data. Burkina Faso. Country Profile. Site web visité le 28 Oct. 2014. <<https://data.un.org/CountryProfile.aspx?crName=Burkina%20Faso>>

UNICEF. Gender and Water, Sanitation, and Hygiene. Site web visité le 21 Oct. 2014. <http://www.unicef.org/esaro/7310_Gender_and_WASH.html>

UNICEF, 2013. Menstrual Hygiene in Schools in 2 Countries of Francophone West Africa: Burkina Faso and Niger 2013 Case Studies. Disponible en anglais au: <[http://www.unicef.org/wash/schools/files/10_UNICEF_Laura_PPT_\(Final\).pdf](http://www.unicef.org/wash/schools/files/10_UNICEF_Laura_PPT_(Final).pdf)>

United Nations. 1979. Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women. Disponible au: <<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/cedaw.htm>>

United Nations Water for Life Decade. 2014. Access to Sanitation. Site web visité le 8 Oct. 2014. <<http://www.un.org/waterforlifedecade/sanitation.shtml>>

United Nations International Year of Sanitation. 2008. Site web visité le 27 Oct. 2014. <<http://esa.un.org/iys/economic.shtml>>

United Nations Regional Information Centre for Western Europe. Site web visité le 8 Oct. 2014 <<http://www.unric.org/en/sanitation/27281-sanitation-as-a-human-right>>

UN Special Rapporteur on the Human Right to Safe Drinking Water and Sanitation. 2014. Booklet 1. Checklists. Realising the Human Rights to Water and Sanitation: A Handbook by the UN Special Rapporteur Catarina de Albuquerque. Disponible en anglais au: <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Water/Handbook/Book1_intro_.pdf>

UN Special Rapporteur on the Human Right to Safe Drinking Water and Sanitation. 2014. Booklet 8. Checklists. Realising the Human Rights to Water and Sanitation: A Handbook by the UN Special Rapporteur Catarina de Albuquerque. Disponible en anglais au: <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Water/Handbook/Book8_Checklists.pdf>

UN Women. About UN Women. Site web visité le 19 Nov. 2014. <<http://www.unwomen.org/en/about-us/about-un-women#sthash.BBUSzMjN.dpuf>>

UN Women. 2014. Gender Equality and Sustainable Development: World Survey on the Role of Women in Development Disponible en anglais au: <http://www.ircwash.org/sites/default/files/unwomen_surveyreport_advance_16oct.pdf>

USAID. 2014. Présentation des Résultats de la Recherche sur l'Impact des Rapports de Genre Autour de l'Utilisation des Services WASH. Disponible en anglais au: <http://www.ircwash.org/sites/default/files/presentation_sur_la_recherche_genre_au_sahel_1.pdf>

US Department of State. 2010. Human Rights Report: Burkina Faso. Disponible en anglais au: <<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2010/af/154333.htm>>

WashCost. Assessing Sanitation Service Levels. 2010. Disponible en anglais au: <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/82C528A73F098803C12577B2004340CB-IRCWatSan_Sep2010.pdf>

WaterAid. 2013. Briefing Note. Women and WASH. Disponible en anglais au: <<http://www.wateraid.org/~media/Publications/Briefing%20Note%20How%20can%20water%20sanitation%20and%20hygiene%20help%20realise%20womens%20rights%20and%20gender%20equality.pdf>>

WaterAid. 2012. Strengthening Pro-poor Targeting of Investments by African Utilities in Urban Water and Sanitation - the Role of the International Development Association of the World Bank. Disponible en anglais au: <<http://www.wateraid.org/~media/Publications/pro-poor-targetting-investments-african-utilities-urban-water-sanitation.pdf>>

WaterAid. 2009. Towards Total Sanitation. Social Cultural Barriers and Triggers to Total Sanitation in West Africa. Disponible en anglais au: <www.wateraid.org/~media/Publications/total-sanitation-socio-cultural-barriers-triggers-west-africa.pdf&ei=cWBOVK_mKMnmaIXvgagC&usg=AFQjCNGX9aRrmCUXqEqrX40m721d2OZnuA&bvm=bv.77880786,d.d2s>

WaterAid. Burkina Faso. Where We Work. Site web visité le 28 Oct 2014. <<http://www.wateraid.org/uk/where-we-work/page/burkina-faso>>

Water.org. The Women's Crisis. Site web visité le 27 Nov. 2014 <<http://water.org/water-crisis/womens-crisis/>>

WHO/UNICEF Joint Monitoring Programme. Improved and Unimproved Water and Sanitation Facilities. Site web visité le 28 Oct. 2014. <<http://www.wssinfo.org/definitions-methods/watsan-categories/>>

World Bank. International Development Association. Rural Burkina Faso: Paving the Way for Decentralization. Site web visité le 28 Oct. 2014.

<<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0..contentMDK:21241985~menuPK:3266877~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html>>

World Bank. Water and Sanitation Program. 2000. Linking Sustainability with Demand, Gender, and Poverty. Disponible en anglais au:

<http://www.wsp.org/sites/wsp.org/files/publications/global_plareport.pdf>

World Bank. Water and Sanitation Program. 2011. Water Supply and Sanitation in Burkina Faso. An AMCOW Country Study. Disponible en anglais au:

<<http://documents.worldbank.org/curated/en/2011/01/19123173/water-supply-sanitation-burkina-faso-turning-finance-services-2015-beyond>>

World Bank. 2012. World Development Report. Gender Equality and Development. Disponible en anglais au: <<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/4391>>

World Health Organisation. 2004. Evaluation of the Costs and Benefits of Water and Sanitation Improvements at the Global Level. Disponible en anglais au:

<http://www.who.int/water_sanitation_health/wsh0404summary/en/>

World Health Organisation. Facts and Figures: Water, Sanitation, and Hygiene Links to Health. Site web visité le 28 Oct. 2014

<http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/factsfigures04/en/>

Annexe 1 Entrevues

Les professionnels suivants ont partagé leurs connaissances et leurs points de vue en matière d'assainissement, de droits humains, et d'aspects de genre au Burkina Faso dans des entrevues semi-structurées et ont fourni des textes et des documents y afférent :

Anago Traore, ministère de l'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement

Gwladys Ouedraogo, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta, ministère de l'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement

Joséphine Ouedraogo, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta, ministère de l'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement

Juliette Sanou, Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)

Sita Zougouri, CARE

Thérèse Valérie Sanou, ministère de la Promotion de la Femme

Annexe 2 Témoignages

Des témoignages ont été recueillis dans des entrevues de groupe dans les villages suivants :

- Bouloye- Siguidi, municipalité de Gorgadji, Burkina Faso
- Tadjou, municipalité de Gorgadji, Burkina Faso
- Bantogdo, municipalité de Sourgoubila, Burkina Faso

D'autres témoignages ont été recueillis lors d'entretiens informels en face à face avec les personnes suivantes :

Aissatou Maïga, habitant de Tadjou, municipalité de Gorgadji, Burkina Faso

Aissatou Zango, habitant de Bouloye-Siguidi, municipalité de Gorgadji, Burkina Faso

Aminata Dicko, habitant de Tadjou, municipalité de Gorgadji, Burkina Faso

Asmao Diallo, habitant de Gorgadji, municipalité de Gorgadji, Burkina Faso

Fatemata Barro, habitant de Bouloye-Siguidi, municipalité de Gorgadji, Burkina Faso

Lydie Sanogo, enseignant à l'école secondaire de Bantogdo, municipalité de Sourgoubila, Burkina Faso

Annexe 3 Matériel visuel

Plusieurs vidéos ont été produites dans le cadre de cette étude pour étayer les principaux arguments mis en avant :

Flores, C. IRC. L'importance des latrines en milieu rural : le point de vue d'une femme, peut être vue à : <<http://youtu.be/TsJQlBZv8Q4>>

Flores, C. IRC. Le manque de latrines en milieu rural. Témoignages des femmes du village de Bouloye-Siguidi au Burkina Faso, peut être vue à : <<http://youtu.be/QfrqQhxl7u8>>

Flores, C. IRC. La relation entre le droit à l'assainissement et les droits des femmes au Burkina Faso. Entrevue avec Mme Thérèse Valérie Sanou, ministre de la Promotion de la Femme, Burkina Faso, peut être vue à : <<http://youtu.be/kketWPJapzg>>

Flores, C. IRC. Clip vidéo de Mme Lydie Sanogo, sur le blog : When the presence of latrines isn't enough. Peut être vue à : <<http://www.ircwash.org/blog/when-presence-latrines-isn%E2%80%99t-enough>>

Annexe 4 Évènements

Les évènements suivants ont également fourni des informations intéressantes sur les travaux en cours concernant les femmes et l'assainissement au Burkina Faso:

Atelier de partage et d'échange sur l'implication du genre dans la fourniture d'eau potable et la gestion des points d'eau dans la région du Sahel. 9 et 10 octobre 2014. Dori, Burkina Faso. Pour plus d'informations, accédez à : <http://www.ircwash.org/news/workshop-gender-and-water-services>

Commémoration de la Journée Mondiale des Toilettes 2014. 29 novembre 2014. Rilgo, Burkina Faso

Journée Mondiale des Toilettes 2014. 20 novembre 2014. Somiaga, Burkina Faso.



IRC
SPONG

Journée mondiale des
TOILETTES 2014

Egalité et Dignité

En soutien de la vulnérabilité des
femmes et des personnes handicapées
notamment des femmes adoptées

le 20 Novembre

Photo: Celeste Flores

IRC**Adresse du bureau**

Bezuidenhoutseweg 2
2594 AV La Haye
Pays-Bas

Adresse postale

P.O. Box 82327
2508 EH La Haye
Pays-Bas

T +31 70 3044000

IRC Burkina Faso

94 Rue 14.80 / Porte 738
Av. Lamine Gueye - 1200 Logts
01 BP 5754
Ouagadougou 01
T +226 25505144
burkina@ircwash.org
Burkina Faso
fr.ircwash.org

info@ircwash.org
www.ircwash.org